

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, cinq juillet à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, M. MORIN François, Mme CHANCLOU Séverine, Adjoint, M ASTIE Claude, Conseiller Délégué, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLET Georges, Mme DORIN Margarida, Mme LEYRIT Anny France, M. GUILLOT Stéphane, Mme BOUHIER Amandine, Mme MASSE Annette.

M. RAVET Aurélien a donné pouvoir à M. ASTIE  
M GAURIAUD Alain a donné pouvoir à M GAILLARD  
M. MARSOLLET Bernard a donné pouvoir à M. GUILLET  
Mme CARDUNER Isabelle a donné pouvoir à Mme PALITO  
Mme PERCHAIS Sandrine a donné pouvoir à Mr MORIN  
M. JUIN Gérard a donné pouvoir à Mme BOUHIER,  
M BEYNAUD Jean François a donné pouvoir à Mme MASSE

Madame DORIN est désignée secrétaire de séance.

---

Date de convocation	:	28 juin 2016
Nombre de Membres en exercice:		19
Nombre de Membres présents	:	12
Nombre de suffrages exprimés	:	19

---

### Ordre du jour :

- Modification des statuts de la communauté de communes :
- Baptême de rue
- Schéma Directeur des eaux pluviales
- Personnel du CCAS
- Protocole transactionnel
- Aide aux leçons
- Evolution du projet mairie /salle des expositions
- Avenant marché public – nouvelle mairie
- Projet d'aménagement mairie actuelle en salle du Conseil et des Mariages
- Organisation du transport scolaire
- Questions diverses

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Il s'agit de compléter les compétences de la Communauté de Communes pour permettre des actions de mise en valeur du patrimoine local et à titre de première mesure, la réhabilitation des vestiges de l'activité ostréicole au lieu-dit « le Fenneau »

Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable le 26 mai 2016 à la modification des statuts de la communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **BAPTEME DE RUE :**

Sur proposition des riverains, il est demandé au Conseil de procéder à un baptême sur une impasse publique donnant sur la rue St Exupéry (face au chantier de la nouvelle mairie) et de la nommer : « impasse d'en l'ouche » ou « quereux de l'Ouche » ou « venelle de l'Ouche ». Cette dénomination avec le terme « impasse de l'Ouche » figure dans le cadastre Napoléonien.

*Une discussion s'engage sur la dénomination de la voie :*

- *Une venelle doit être entre deux rues plus importantes*
- *Un quereux est une cour commune*
- *Une impasse ne débouche pas dans une rue.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, baptise cette portion de voie :*

*« Impasse de l'Ouche »*

### **SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES**

*L'étude par EAU MEGA de Rochefort arrive à son terme.*

*Elle se résume ainsi :*

- o *Diagnostic relativement positif pour l'ensemble de la commune compte-tenu des dispositions prises par la commune : curage du Courseau, bassin d'orage chemin des Oisières, hydro curages programmés chaque année, zone de Fond la Noue, pompes de relevage Pas des Bœufs, etc...*

*Propositions de règles de gestion à examiner en PLU Intercommunal, avec notamment :*

- o *Limiter le réseau public au seul secteur du Centre bourg (en raison des hautes nappes sur la commune)*
- o *Développer sur les autres secteurs les puisards, petits bassins*
- o *Agir sur les coefficients de pleine terre pour les futures constructions dans le PLUi, surtout en zone UB*
- o *Prévoir un bassin étanche avec système de dépollution pour la nouvelle déchetterie.*

*Compte-rendu de la réunion du 27 juin 2016 au Syndicat des Eaux de Saintes :*

*Messieurs GUILLET et ASTIE font le compte rendu de la réunion : 465 communes sur 472 dans le département adhérent au Syndicat.*

*Les budgets s'élèvent en 2015 à :*

*Budget eau potable :*

- *fonctionnement : 43 M€*
- *investissement : 58 M€*

*budget assainissement collectif :*

- *fonctionnement : 22 M€*
- *investissement : 48 M€*

*budget assainissement non collectif :*

- *fonctionnement : 1.7 M€*
- *investissement : 0.94 M€*

*L'analyse de la qualité des eaux fait état d'une très bonne qualité.*

### **PERSONNEL DU CCAS :**

*En liaison avec le Conseil Départemental 17, les services d'aide à domicile des CCAS sont en cours de restructuration pour respecter la réglementation (qualification des personnels) et optimiser la gestion. Mme CHANCLOU précise que l'évaluation du service par le Conseil Départemental s'est fait en juin dans nos locaux. De réels problèmes ont été soulevés concernant*

la pérennité du service au regard des nouvelles exigences : service 7/7, congés, qualification, suivi et pointage des heures, etc...

Pour le CCAS du Bois Plage, en prévision d'une éventuelle dissolution du service d'aide à domicile pour des raisons d'adaptation aux nouvelles normes, il est possible d'intégrer les 2 agents concernés qui n'assureraient donc plus leurs fonctions au CCAS au sein du personnel communal.

Jusqu'ici, ces 2 agents avaient un contrat de 10 heures hebdomadaires.

Les contrats proposés seront de 13 heures 45 pour chacun des deux agents. Pour cela il sera nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 afin de pouvoir les nommer.

Les agents concernés acceptent ce transfert et seront employés pour l'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création des deux postes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL :**

Afin d'éviter un contentieux avec un agent des services techniques actuellement en disponibilité et qu'il n'est pas opportun de réintégrer avant son départ à la retraite en juillet 2017, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole transactionnel en accord avec l'intéressé.

Conformément à la législation spécifique en vigueur sur cette procédure et après avis du Centre de Gestion et du Contrôle de légalité, une somme d'argent peut être versée pour solde de tout compte et éviter ainsi de lourdes démarches administratives.

Cette somme tient compte du montant des indemnités potentielles dues en cas de contentieux ou de salaire si l'agent était réintégré au sein de la commune ainsi que du nombre de mois restant à effectuer avant sa demande de mise à la retraite.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole avec l'agent concerné.

### **AIDE AUX LEÇONS :**

Comme tous les ans, l'aide aux leçons peut être donnée deux fois par semaine aux élèves qui le sollicitent. Pour ce faire, une convention est établie avec Récléré.

La participation de la commune s'élève à 25 € de l'heure, celle des parents à 1 € de l'heure.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité ;

Madame CHANCLOU précise que c'est une belle opportunité pour les enfants qui sont dans une structure différente de celle de l'école (environ 17 à 22 élèves participent)

Monsieur le Maire fait part du prévisionnel du nombre d'élèves pour la rentrée scolaire. Il ne devrait pas y avoir de fermeture de classe cette année.

### **EVOLUTION DU PROJET MAIRIE - SALLE DES EXPOSITIONS**

#### 1) Etat d'avancement des travaux :

- Le calendrier prévu a pris un peu de retard, les travaux ralentiront entre la mi-juillet et le début septembre afin d'éviter les nuisances durant la période estivale.

- *L'étude sur la réfection d'une partie de la Place est en cours, les travaux seront réalisés à partir de la fin de l'année 2016 et devront être terminés au Printemps, date prévue de l'emménagement dans la nouvelle mairie.*

2) *contentieux pour les logements et les commerces :*

*La procédure suit son cours au niveau du Tribunal Administratif de Poitiers sans connaissance d'une date d'audience à ce jour.*

*Afin de compléter la délibération du 11 mars 2015 par laquelle le Conseil autorise le Maire à poursuivre la défense de la commune dans le cadre du recours contre le permis de construire du 11 février 2015 délivré à LE FOYER pour la construction de 7 logements et 3 commerces, le Conseil doit émettre un avis pour la poursuite de la procédure pour le recours contre le permis modificatif du 22 avril 2016. N° 017051 14 E0060 M01*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune dans la procédure devant le Tribunal Administratif et à poursuivre devant les autres instances en cas de besoin.*

**AVENANT MARCHÉ PUBLIC – NOUVELLE MAIRIE**

*Des travaux supplémentaires de menuiseries suite à modification d'agencement sont à prendre en charge.*

*Un avenant de 5 214 € HT a été validé le 29 juin 2016 en Commission d'Appel d'Offres (montant supérieur à 5 % du marché qui s'élève à 37 184.40 € HT)*

*Le Conseil en est informé*

**PROJET D'AMÉNAGEMENT MAIRIE ACTUELLE EN SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES :**

*La réhabilitation du rez de chaussée de la Mairie actuelle en salle du Conseil et des Mariages nécessite des travaux estimés à 150 000 € HT ; Le montant des honoraires s'élève à 27 000 €.*

*L'avis du Conseil est sollicité pour le lancement des études et le dépôt de toutes les pièces administratives y afférentes (autorisation de travaux, etc...)*

*Les demandes de subventions susceptibles d'être obtenues seront sollicitées.*

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité.*

**ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE :**

*A partir de la prochaine rentrée scolaire, l'organisation en place avec Keolis ne peut plus être maintenue en raison d'une restructuration du délégataire du Service Public.*

*Il est rappelé que cette prestation était facultative pour la municipalité, non prise en charge par le Conseil Départemental (école située à moins de 3 kms des points de ramassage), et de moins en moins utilisée (de 3 à 10 élèves par tour)*

*Il est proposé au Conseil de s'acheminer vers un arrêt pur et simple du ramassage scolaire.*

*Une discussion s'engage pour essayer de trouver une solution sans arrêter le ramassage scolaire. Il est décidé :*

- *de supprimer le ramassage scolaire par Kéolis*
- *de mandater Monsieur le Maire pour trouver une solution pour les enfants ayant un besoin :*
  - *soit de covoiturage entre parents*
  - *soit de trouver une solution avec les parents concernés.*
  - *De prendre l'attache de la Présidente des Parents d'Elèves.*

## QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX DE VOIRIE :

- 1 - travaux aux Ardillers : voirie et nettoyage du bassin central (cf photo). La circulation sur tout le secteur est rétablie



- 2 - mise en service du surpresseur : secteur des Clairais (ouvrage en sous-sol)



- 3 - travaux au Groupe Scolaire : achèvement du revêtement des sols et travaux d'entretien et d'amélioration divers – photo de l'aménagement d'un mini-stade



#### 4 Programmation 2016/2017 :

*Une commission voirie/aménagement est programmée afin d'arrêter les projets*

*A signaler : poursuite des travaux rue du Fief en octobre 2016 et également travaux rue St Exupery (1ere phase) par le Syndicat des Eaux à partir de septembre.*

*Monsieur MORIN fait part de la satisfaction des riverains de la Petite Rue du Four pour la qualité de la réhabilitation de la voie.*

#### **Calendrier :**

- *Cérémonie du 14 juillet à 10 h 30 : Place du Clos Marin*
- *La bibliothèque de plage débutera le 12 juillet jusqu'au 20 aout*
- *Diverses festivités en cours d'été : feux d'artifice, spectacles, concours de château de sables, salons, jeux d'hier et d'aujourd'hui, lotos dont la brochure/programme est disponible en Mairie.*
- *Prochain Conseil : le 13 septembre 2016*

*Monsieur MORIN tient à remercier tous les bénévoles ayant participé à la fête de la Musique ainsi que le Service Technique. Un très bon retour lui a été fait des commerçants et du public.*

*La séance est levée à 20 h 30*

*Le Maire,  
Jean-Pierre GAILLARD*